Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

Gestion commerciale et comptable

Session 2006 • Code sujet : **Non indiqué** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Établissement d’une facture** (1 question) — **Page 3**
2. **Contrôle d’un chèque** (1 question) — **Page 4**
3. **Tenue de la caisse et analyse des ventes** (2 questions) — **Page 5**
4. **Calcul et comparaison des coûts de passation des commandes** (2 questions) — **Page 7**
5. **Déclaration de TVA** (2 questions) — **Page 9**
6. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U41 - Gestion - comptabilité/2006/BP Fleuriste - U41 - Gestion - comptabilité - Session 2006 - 3-Sujet.pdf

1. Établissement d’une facture

La société FIORA établit une facture pour le client Le Carré Magique, portant sur la location de plantes, des jardinières décorées et des prestations associées. Le document comporte les éléments d’identification, les montants HT, la TVA et le total TTC.

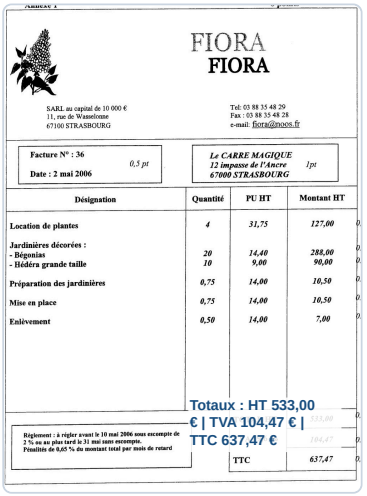
Question 1. Établir la facture n° 36 en renseignant les informations du client, les désignations, quantités, prix unitaires et montants HT, puis calculer les totaux HT, la TVA et le montant TTC.

FIORA établit la facture n° 36 le 2 mai 2006 pour Le Carré Magique, 12 impasse de l’Ancre, 67000 Strasbourg. Chaque montant HT correspond à la quantité multipliée par le prix unitaire.

Désignation	Quantité	PU HT (€)	Montant HT (€)
Location de plantes	4	31,75	127,00
Bégonias	20	14,40	288,00
Hédéra grande taille	10	9,00	90,00
Préparation des jardinières	0,75	14,00	10,50
Mise en place	0,75	14,00	10,50
Enlèvement	0,50	14,00	7,00
Total HT			533,00
TVA à 19,6 %			104,47
Total TTC			637,47

Règlement avant le 10 mai 2006 avec escompte de 2 %, ou au plus tard le 31 mai sans escompte. Pénalité de retard : 0,65 % du montant total par mois.

Facture n° 36 complétée



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Total HT : 533,00 € ; TVA : 104,47 € ; total TTC : 637,47 €.

2. Contrôle d’un chèque

Un chèque remis par Le Carré Magique est contrôlé en lien avec la facture n° 36 et les conditions de règlement. L’annexe demande de vérifier plusieurs éléments du chèque et d’indiquer la démarche à suivre si celui-ci n’est pas conforme.

Question 1. Contrôler la concordance du montant en chiffres et en lettres, l’indication du bénéficiaire, la présence d’une signature et le respect des conditions de paiement. En cas de non-conformité, indiquer la démarche à effectuer.

Les trois contrôles formels sont conformes :

Élément contrôlé	Résultat
Montant en chiffres et en lettres	Concordant
Bénéficiaire	Correct
Signature	Présente
Conditions de paiement	Non conformes

Le chèque du 13 mai inclut l’escompte de 2 %, réservé à un règlement avant le 10 mai. Le paiement reste dans le délai sans escompte, qui court jusqu’au 31 mai. Il faut retourner le chèque au Carré Magique et demander le règlement du montant sans escompte.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chèque non conforme : le retourner et demander le paiement de 637,47 € sans escompte.

3. Tenue de la caisse et analyse des ventes

Les annexes portent sur les recettes et les ventes de FIORA pour la journée du 5 mai. Il faut compléter le journal des recettes, justifier la conversion de montants TTC en montants HT et analyser la répartition des ventes indiquée par le ticket journalier Z-03.

Tenue du journal de caisse

Question 3.1. Compléter le journal des recettes du 5 mai à partir des montants fournis, totaliser les recettes et les ventes HT, puis justifier les calculs des montants HT selon les taux de TVA applicables.

Le total TTC des règlements est de 548,22 €. Pour retrouver les montants HT, diviser les montants TTC par 1,055 au taux de 5,5 % et par 1,196 au taux de 19,6 %.

Journal et ventes du 5 mai	Montant (€)	Calcul
Espèces	316,48	
Chèques	88,70	
Cartes bancaires	143,04	
Total des recettes TTC	548,22	316,48 + 88,70 + 143,04
Plantes vertes HT, 5,5 %	15,60	16,46 / 1,055
Fleurs HT, 5,5 %	456,57	481,68 / 1,055
Accessoires HT, 5,5 %	34,54	36,44 / 1,055
Accessoires HT, 19,6 %	11,40	13,64 / 1,196
Total des ventes HT	518,11	15,60 + 456,57 + 34,54 + 11,40

Les ventes HT totalisent 518,11 €. L'écart avec les recettes TTC est une TVA de 30,11 €.

Synthèse du journal de caisse du 5 mai

Élément	Montant (€)
Recettes en espèces	316,48
Recettes par chèques	88,70
Recettes par cartes bancaires	143,04
Total des recettes TTC	548,22
Total des ventes HT	518,11
TVA	30,11

Montants du journal et totaux vérifiés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Recettes TTC : 548,22 €. Ventes HT : 518,11 €. TVA : 30,11 €.

Analyse des ventes

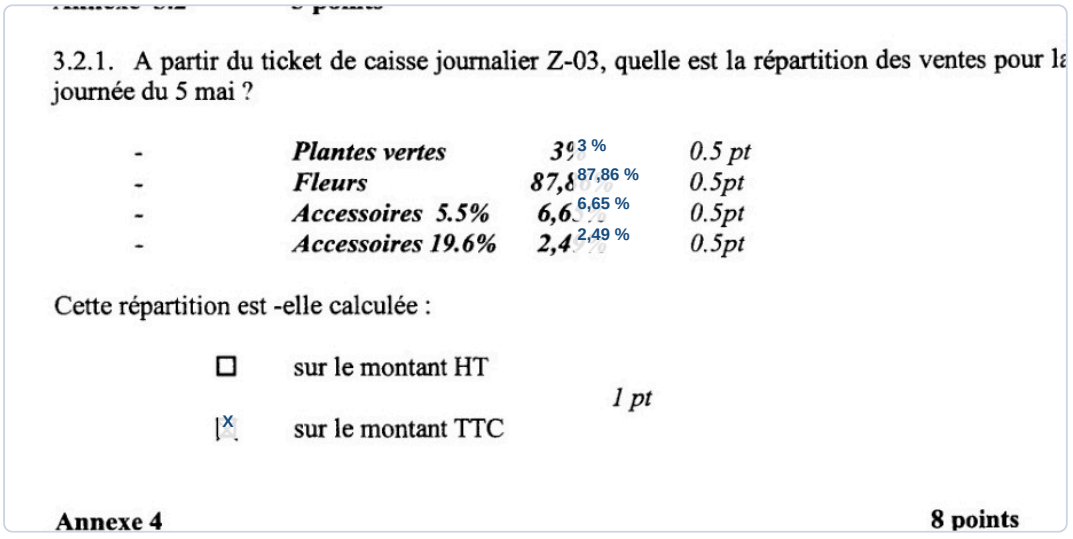
Question 3.2.1. À partir du ticket de caisse journalier Z-03, déterminer la répartition des ventes du 5 mai entre les catégories indiquées et préciser si cette répartition est calculée sur les montants HT ou TTC.

La répartition est calculée sur les recettes TTC, soit 548,22 €. Pour chaque catégorie : montant TTC de la catégorie / 548,22 × 100.

Catégorie	Montant TTC (€)	Part
Plantes vertes	16,46	3 %
Fleurs	481,68	87,86 %
Accessoires à 5,5 %	36,44	6,65 %
Accessoires à 19,6 %	13,64	2,49 %

Les pourcentages arrondis totalisent 100 %.

Répartition des ventes du 5 mai



3.2.1. A partir du ticket de caisse journalier Z-03, quelle est la répartition des ventes pour la journée du 5 mai ?

- *Plantes vertes* 3 % *0.5 pt*
- *Fleurs* 87,86 % *0.5pt*
- *Accessoires 5.5%* 6,65 % *0.5pt*
- *Accessoires 19.6%* 2,49 % *0.5pt*

Cette répartition est -elle calculée :

☐ sur le montant HT

1 pt

☒ sur le montant TTC

Annexe 4 **8 points**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Plantes vertes : 3 % ; fleurs : 87,86 % ; accessoires à 5,5 % : 6,65 % ; accessoires à 19,6 % : 2,49 %. Base : TTC.

4. Calcul et comparaison des coûts de passation des commandes

L'entreprise compare les coûts annuels de passation des commandes par téléphone ou fax et par Internet. Les tableaux présentent les charges à prendre en compte, notamment les frais administratifs, le personnel, les abonnements, les communications et l'amortissement du matériel.

Question 1. Calculer le coût annuel de passation des commandes par téléphone ou fax, puis par Internet, en détaillant les charges de chaque méthode et en établissant le coût annuel total.

Les charges hebdomadaires sont multipliées par 52 et les charges mensuelles par 12. Le coût du personnel est calculé de la même façon pour les deux méthodes. L'amortissement est limité à la part d'utilisation consacrée aux commandes. Chaque total correspond à la somme des charges annuelles indiquées dans le barème, ce qui permet de comparer directement les deux modes.

Méthode	Charge	Calcul annuel	Montant annuel
Téléphone ou fax	Frais administratifs	0,05 × 2 × 52	5,20 €
Téléphone ou fax	Personnel	18 / 60 × 5 × 2 × 52	156,00 €
Téléphone ou fax	Abonnement de ligne	36 / 4 × 12	108,00 €
Téléphone ou fax	Communications	40 × 12	480,00 €
Téléphone ou fax	Amortissement du matériel	600 × 0,2 × 0,8	96,00 €
Téléphone ou fax	**Total annuel**	5,20 + 156 + 108 + 480 + 96	**845,20 €**
Internet	Personnel	18 / 60 × 5 × 2 × 52	156,00 €
Internet	Abonnement	34,90 / 4 × 12	104,70 €
Internet	Amortissement du matériel	1 200 × 0,2 / 5	48,00 €
Internet	**Total annuel**	156 + 104,70 + 48	**308,70 €**

Selon le seul coût annuel, la passation par Internet est la moins coûteuse.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Téléphone ou fax : coût annuel de 845,20 €. Internet : coût annuel de 308,70 €, méthode la moins coûteuse.

Question 2. Indiquer les critères susceptibles de déterminer le choix entre les deux méthodes de passation des commandes.

Le premier critère est le coût annuel comparé : d'après le calcul, Internet revient moins cher. Le choix dépend aussi de la possibilité de commander en ligne, notamment de l'existence d'un site Internet chez le fournisseur. L'entreprise peut également considérer la simplicité d'utilisation, la rapidité du traitement et la fiabilité du processus de commande.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Critères : coût comparé des deux méthodes et existence d’un site Internet chez le fournisseur.

5. Déclaration de TVA

Les annexes concernent la TVA du mois d'avril 2006, avec des opérations soumises aux taux de 19,6 % et de 5,5 %. Il faut calculer la TVA collectée et déductible, établir le crédit de TVA éventuel, puis reporter les montants dans la déclaration CA3.

Tableau de calcul

Question 5.1. Compléter le tableau de calcul de la TVA d'avril 2006 en déterminant la TVA collectée aux taux indiqués, la TVA déductible sur immobilisations et sur achats de biens et services, puis le montant à décaisser ou le crédit de TVA.

Les montants du tableau sont arrondis à l'euro. La TVA collectée vaut 2 917,50 € avant arrondi et les déductions totalisent 3 121,85 €. Le solde exact est donc un crédit de 204,35 €, présenté à 204 € dans le tableau.

Libellé	Calcul	Montant arrondi
TVA collectée à 19,6 %	12 500 × 0,196	2 450,00 €
TVA collectée à 5,5 %	8 500 × 0,055	468,00 €
TVA déductible sur immobilisations	9 200 × 0,196	1 803,00 €
TVA déductible sur achats et services	(2 950 × 0,055) + (5 900 × 0,196)	1 319,00 €
TVA à décaisser	-	-
Crédit de TVA	3 121,85 - 2 917,50 = 204,35	204,00 €

Tableau de TVA complété

Libellé	Calculs	Montants arrondis
TVA collectée 19,6 %	*12 500 X 0.196 = 2 450*	2 450,00 € *2 450,00*
TVA collectée 5,5 %	*8 500 X 0.055 = 467,50*	468,00 € *468,00*
TVA déductible sur immobilisations	*9200 X 0.196 = 1 803,20*	1 803,00 € *1 803,00*
TVA déductible sur achats de biens et services	*2 950 X 0.055 (162,25) + 5900 X 0.196 (1 156,40)*	1 319,00 € *1 319,00*
TVA à décaisser ou	-	-
Crédit de TVA	*204,35*	*204,00* Crédit : 204,00 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Crédit de TVA : 204,35 €, soit 204 € après arrondi.

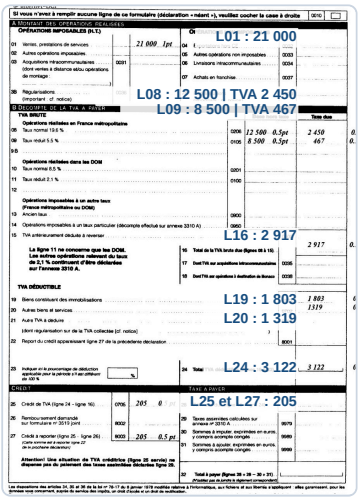
CA3

Question 5.2. Reporter dans les lignes correspondantes de la déclaration CA3 les bases imposables et montants de TVA brute et déductible, puis faire apparaître le crédit de TVA à reporter.

Reporter les bases taxables en ligne 01 et dans les colonnes « Base hors taxe » des lignes 08 et 09. Le formulaire source retient 467 € en ligne 09, puis calcule les totaux et le crédit à partir des montants inscrits sur la déclaration.

Ligne CA3	Base imposable	Montant de TVA
01 - Ventes et prestations de services	21 000 €	
08 - Taux normal 19,6 %	12 500 €	2 450 €
09 - Taux réduit 5,5 %	8 500 €	467 €
16 - Total TVA brute		2 917 €
19 - TVA déductible sur immobilisations		1 803 €
20 - TVA déductible sur autres biens et services		1 319 €
24 - Total TVA déductible		3 122 €
25 - Crédit de TVA		205 €
27 - Crédit à reporter		205 €

Lignes de la CA3 complétées



✓ RÉPONSE À RETENIR

Ligne 16 : 2 917 €. Ligne 24 : 3 122 €. Crédit à reporter, ligne 27 : 205 €.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2006)

Bilan de l'épreuve : Le corrigé FIORA, associé à la session 2006, présente cinq dossiers de gestion commerciale et comptable, notés sur 40 points. Le code, la durée et le coefficient ne sont pas indiqués. Autour de l'activité d'une entreprise floriste, les compétences évaluées concernent la facturation, le contrôle d'un chèque, la tenue de caisse, le calcul de coûts et la déclaration de TVA.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour convertir un montant TTC en montant HT, diviser par 1 + le taux de TVA exprimé en décimal.
- La TVA collectée se calcule en appliquant le taux correspondant à la base HT de chaque catégorie d'opérations.
- Un crédit de TVA apparaît lorsque la TVA déductible dépasse la TVA brute due.
- Le coût annuel d'une méthode de commande est la somme des charges annuelles qui lui sont attribuables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier les coordonnées, quantités, prix unitaires et totaux de la facture.
- Contrôler le montant en chiffres et en lettres, le bénéficiaire, la signature et les conditions de paiement du chèque.
- Distinguer les recettes TTC des ventes HT et appliquer le taux de TVA adapté à chaque catégorie.
- Reporter les bases et taxes dans les lignes CA3 correspondant à leur nature, puis vérifier le calcul du crédit.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment retrouver le montant HT d'une vente lorsque seul le montant TTC est connu ?

Divisez le montant TTC par le coefficient correspondant au taux : 1,196 pour 19,6 % ou 1,055 pour 5,5 %. Arrondissez ensuite au centime, comme demandé dans le sujet.

Q : Comment déterminer si l'entreprise a un crédit de TVA ou une TVA à payer ?

Comparez le total de TVA déductible à la TVA brute due. Si la TVA déductible est supérieure, la différence forme un crédit de TVA ; sinon, la différence est la TVA nette à payer.

Q : Quel est le barème de l'épreuve et comment organiser le travail ?

Le corrigé répartit 40 points entre cinq dossiers : facture, chèque, caisse et ventes, coûts, puis TVA. La durée officielle n'est pas indiquée dans les pages fournies ; vérifiez donc les consignes de votre épreuve.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement vérifier dans les calculs ?

Le barème attribue des points aux montants et aux calculs présentés. Utilisez le taux de TVA correspondant, explicitez les opérations et contrôlez les reports dans la CA3, notamment les totaux et le crédit à reporter.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U41 - Gestion - comptabilité/2006/BP Fleuriste - U41 - Gestion - comptabilité - Session 2006 - 3-Sujet.pdf

Ressources BP Fleuriste : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.